



Le 8 novembre 2010

## BULLETIN SUR LES NORMES 2010-31

Confirmation de la norme

**Quatrième édition de la norme CAN/ULC-S503-05, y compris les modifications 1 et 2)**

### EXTINCTEURS AU DIOXYDE DE CARBONE

C'est avec plaisir que Normes ULC annonce la publication de la confirmation de la quatrième édition de la norme CAN/ULC-S503-05, Extincteurs au dioxyde de carbone, y compris les modifications 1 et 2. Cette confirmation a été approuvée par le comité des ULC sur les extincteurs portatifs.

La norme CAN/ULC-S503-05, y compris les modifications 1 et 2, intéressera toute personne qui fabrique, distribue, utilise, réglemente ou inspecte les extincteurs. Ces exigences visent la construction et le fonctionnement des extincteurs portatifs au dioxyde de carbone. Elles ne visent toutefois pas le fonctionnement au cours des essais de réaction au feu. Les extincteurs au dioxyde de carbone sont destinés à être utilisés conformément à la norme NFPA 10, Standard for Portable Fire Extinguishers, et au Code national de prévention des incendies du Canada. Les exigences relatives au fonctionnement des extincteurs au dioxyde de carbone au cours des essais de réaction au feu sont précisées dans la norme binationale ANSI/UL 711 CAN/ULC-S508 relative à la classification et la mise à l'essai des extincteurs.

La confirmation de la présente norme inclut des modifications et des précisions d'ordre rédactionnel. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Mark Ramlochan par téléphone au 613 755-2729, poste 6222 ou par courriel à l'adresse [Mark.Ramlochan@ca.ul.com](mailto:Mark.Ramlochan@ca.ul.com).

Il est possible de commander cette norme confirmée au coût de 227 \$ à partir de notre site Web [www.ul.com/canada](http://www.ul.com/canada) en cliquant sur *Normes ULC*. À la page *Normes ULC*, cliquez sur *Ventes de publications de Normes ULC*.

Salutations distinguées.

Normes ULC

G. Rae Dulmage

Directeur, Service des normes, Bureau des relations gouvernementales et de réglementation